



Procès-verbal de la réunion du  
Conseil Municipal

Mardi 26 Novembre 2024

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Convocation :

18 novembre 2024

Affichage convocation :

18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt- six novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROYER Mathieu, BOURSON Marie-Charlotte, CORDIER Laurent, ROTHAN Benoît, VAILLOT Mathieu, LAMOTTE Marie Thérèse

Absents excusés : CARNEIRO Antonio ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie,

BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mardi 26 novembre 2024, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

***Approbation de la séance du 10 septembre 2024***

- Délibération pour acceptation du fonds de concours phase 2
- Demande de fonds de concours pour les travaux de voirie rue des Clausets et rue de l'Ecole
- Délibération pour tarif « jardin du souvenir »
- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement
- Choix du bureau d'études pour la révision du PLU
- Demande de participation exceptionnelle SIVOS
- Constitution des équipes pour la distribution des colis
- Nomination d'un régisseur suppléant

Le Maire,  
Jean-Marie CASTEX

## CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 novembre 2024

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-six novembre à vingt heures

Convocation :

18 novembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Affichage convocation :

18 novembre 2024

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROYER Mathieu, BOURSON Marie-Charlotte, CORDIER Laurent, ROTHAN Benoît, VAILLOT Mathieu, LAMOTTE Marie Thérèse

Absents excusés : CARNEIRO Antonio ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie,

BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du jour

#### **\*Approbation du Procès Verbal du 10 septembre 2024**

Le conseil approuve le Procès Verbal à l'unanimité

#### **\*Délibération pour acceptation du fonds de concours phase 2**

Le Maire revient sur le fonds de concours pour la deuxième phase de travaux déjà évoqué lors du dernier conseil. Ce fonds de concours ayant été validé au dernier conseil communautaire, il convient maintenant au conseil municipal de prendre une délibération pour l'accepter.

Pour mémoire, le montant éligible retenu est de 240 125 €. TCM propose donc d'attribuer à la commune la somme de 48 025 €.

Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.

Le conseil vote **pour** cette attribution à l'unanimité

#### **\*Demande de fonds de concours pour les travaux de voirie de la rue des Clausets et de l'école**

Monsieur le Maire rappelle que deux devis ont été acceptés en date du 19/07/2024 pour l'aménagement de voirie dans la rue des Clausets et dans la rue de l'école par l'entreprise COLAS pour un montant de 13 002.90 € HT et par l'entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 12190.40 € HT.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre du fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.

Le Conseil

- **DECIDE A L'UNANIMITE** de solliciter une aide financière de 20 % auprès de Troyes Champagne Métropole pour le financement de ces travaux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**\*Délibération pour tarif du jardin du souvenir**

Le Maire expose qu'une demande pour répandre les cendres dans le jardin du souvenir a été faite récemment. Si les tarifs des concessions, cavurnes, cases du columbarium ont été revus lors d'un précédent conseil, le dépôt des cendres accompagné de la fourniture d'une plaque par la mairie n'est pas encore réglementé. Aussi, il serait bien de mettre en place un tarif pour ce service.

Pour garder un rapport raisonnable avec les autres tarifs, le montant de 50 € est proposé.

- **DECIDE A L'UNANIMITE** de fixer le prix de 50 € pour la des cendres dans le jardin du souvenir.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier l'arrêté n° 49/2024 en ce sens.

**\*Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, avant le vote du Budget Primitif 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 comme suit :

| Budget 2024                      |                 | Quart du Budget 2025             |                  |
|----------------------------------|-----------------|----------------------------------|------------------|
| Chapitre                         | Montant inscrit | Chapitre                         | Limite autorisée |
| 21 – Immobilisations corporelles | 689141 €        | 21 – Immobilisations corporelles | 172 285 €        |
| 23 – Immobilisations en cours    | 0 €             | 23 – Immobilisations en cours    | 0 €              |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au Budget 2024 ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants à ces dépenses seront inscrits au Budget Primitif 2025.

### **\*Choix du bureau d'études pour la révision du PLU**

Après la lettre de madame la préfète nous invitant à choisir un bureau d'études pour la révision obligatoire de notre PLU, deux demandes de devis ont été envoyés le 27 septembre à deux bureaux d'études choisis dans la liste fournie par le syndicat Départ. Il s'agit de l'agence O'lien domiciliée à Clérey et du bureau Perspectives situé à Troyes.

Après une relance du 28 octobre, le bureau O'lien n'a pas répondu. Le Maire propose d'étudier le devis du bureau Perspectives qui avait réalisé en 2018 la première et la deuxième mouture du PLU.

Le montant total de la révision s'élève à 26 350 € HT. Compte tenu de cet état de fait et qu'une seule offre se présente, le Maire propose de choisir le bureau Perspectives.

Le Conseil

- **DECIDE A L'UNANIMITE** de choisir le bureau d'études Perspectives.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette décision

### **\*Demande participation exceptionnelle SIVOS**

Monsieur le Maire expose qu'au mois d'avril, le budget du SIVOS avait été calculé au plus juste pour limiter l'augmentation de la participation des communes. Le choix avait été fait de ne pas tenir compte de l'augmentation éventuelle du coût de l'énergie, augmentation qui finalement n'a pas eu lieu.

Mais c'était sans compter sur les impondérables : augmentation du point d'indice pour les agents, prise en charge d'une stagiaire rémunérée. Une partie sera remboursé par l'organisme qui le soutient. Ce remboursement risque de tarder. Augmentation de la fréquentation de la cantine et du centre de loisirs. Ce sont des factures de 10 à 15 000 euros tous les mois. Le décalage entre les factures fournisseur et les paiements des parents rendent le bouclage du budget difficile au mois de décembre.

Il faut aussi compter les travaux imprévus mais urgents suite aux fuites sur le toit des cuisines, les branches d'arbres menaçantes dans la cour de l'école, la chaudière de l'école de Montaulin en panne et qu'il a fallu réparer en urgences.

Autant d'exemples qui font que le bouclage du budget est du SIVOS s'annonce compliqué si tout ce qui est inscrit dans les recettes comme la participation des parents, les aides de la CAF ne rentrent pas à temps.

Le SIVOS n'a pas d'autre alternative que de demander aux 3 communes une participation exceptionnelle. Le montant, calculé par le trésorier est de 26 000 € répartis sur les 3 communes au pro rata du nombre d'habitants. Rouilly participe à hauteur de 27,33 % soit 7332 €.

### **\*Constitution des équipes pour la distribution des colis**

L'an dernier a vu le retour de la distribution des colis à domicile. Le Maire énonce plusieurs remarques sur la distribution qui ne s'est pas toujours passée de la meilleure des façons en fonction des équipes de deux conseillers :

La même date avait été décidée pour tout le monde et ça n'a pas été respecté.

Certains binômes ont mis des papiers dans les boîtes aux lettres pour prévenir de l'heure de leur passage. D'autres ont préféré ne pas en mettre et ont trouvé porte close. Le Maire s'étonne du peu d'instance, de ne pas avoir l'idée d'un deuxième voire d'un troisième passage, les colis étant revenus très vite à la mairie, distribués finalement par lui ou par l'employé communal.

Le Maire rappelle que la tournée se fait par équipe de deux. Le jour de la distribution est connu depuis le début de l'année 2024 où un papier récapitulatif des dates des différentes manifestations a été donné à chaque conseiller. Certains groupes ont mis à peine plus de 20 minutes l'an dernier pour distribuer les 5 ou 6 colis. Il appartient donc à chacun de trouver un moment ce samedi 14 décembre.

Le Maire distribue à chacun le tableau des binômes et des destinataires. Retrait des colis le samedi et uniquement le samedi de 9 heures à 10 heures.

### **\*Nomination d'un régisseur suppléant**

Aline Gomas était régisseuse de la régie « animations diverses » et « régie d'avance ». Par arrêté, Laurence Descarpentries a été nommée à sa place pour les 2 régies. Il faut nommer un régisseur ou une régisseuse suppléante.

Magali Di Malta, qui était déjà régisseuse suppléante propose d'être reconduite à ce poste.

Le conseil

- **DECIDE A L'UNANIMITE** de nommer Magali Di Malta au poste de Régisseur suppléant.

## **Informations diverses :**

### **Point sur les commissions et réunions**

\*Monsieur le Maire fait le point sur les différentes réunions ou commissions auxquelles il a assisté : Conseil communautaire, SIVOS, commission des sports, financements structurants et conseil d'école

### **Columbarium**

\*Les 6 casiers supplémentaires commandés en février sont enfin arrivés et installés.

### **\*Travaux arrivée d'eau potable**

Les travaux d'installation des 2,8 km touchent à leur fin. Mise en eau prévue le mercredi 4 décembre. A signaler une coupure d'eau ce jour.

### **\*Point sur les autres subventions**

Le Maire récapitule les différentes subventions pour les deux phases de travaux : pour DETR 300 000 € éligibles, 60 000 € accordés ; Département 53 608 € ; Fonds de concours de TCM 57 918 € phase 1, 48 205 € phase 2 ; déplacement et rénovation du monument 1183 €,

soit un total de 167 126 €

Crayons signalant les écoles : département 840 €

### **\*Remplacement de la chaudière**

La chaudière tombée en panne est irréparable. Le devis de 23 028,38 € HT de l'entreprise Idée services a été retenu.

### **\*Manœuvre des pompiers**

Le CPI a participé le 17 novembre à une manœuvre en compagnie des pompiers de Troyes.

### **\*Destruction du nid de frelon**

Un nid de frelons perché sur le pylône a été détruit par un drone équipé d'un canon à billes. Ce sont les agents de RTE (réseau de Transports d'Electricité) qui se sont chargés de cette destruction.

### **\*Réalisation d'un chemin piétonnier**

Un chemin piétonnier qui a été oublié rue des Grèves pendant les travaux va être réalisé par l'entreprise Merlateau pour la somme de 2550 € HT.

### **\*Subvention voyage en Angleterre**

Monsieur le Maire lit un courrier de la directrice informant d'un projet de voyage en Angleterre pour les élèves de CM2. Elle demande si la commune serait prête à octroyer une subvention. Le conseil n'est pas contre mais a besoin de précisions.

### **\*Pose de la fibre à la mairie**

A la demande de la mairie, la fibre sera installée lundi 2 décembre.

### **\*Marché de Noël et soirée Beaujolais**

Les deux animations ont connu un franc succès.

Fin de séance à 21 heures 42